

# VOTRE SANTÉ, NOTRE ENGAGEMENT QUOTIDIEN

Nos partenaires :



*Joyeuses fêtes  
de fin d'année*



## ÉDITO

### Le PLFSS et les mutuelles : un équilibre délicat

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale, adopté chaque année, fixe les grandes orientations de notre système de santé. Il a des répercussions directes sur les mutuelles, ces organismes complémentaires qui assurent une protection sociale complémentaire aux assurés sociaux.

#### Les principaux enjeux pour les mutuelles :

**Augmentation des dépenses de santé :** La hausse constante des dépenses de santé, notamment liée au vieillissement de la population et aux nouvelles technologies médicales, exerce une pression croissante sur les finances des mutuelles.

**Transfert de charges de l'Assurance maladie vers les complémentaires santé :** Le PLFSS a tendance à transférer certaines charges de l'Assurance maladie vers les complémentaires santé. Cela signifie que les mutuelles doivent prendre en charge une part croissante des dépenses de santé, ce qui peut entraîner une augmentation des cotisations pour les assurés.

**Renforcement du rôle des mutuelles :** En parallèle, le PLFSS reconnaît de plus en plus le rôle essentiel des mutuelles dans le système de santé. Elles sont encouragées à développer de nouveaux services et à innover pour améliorer la prise en charge des assurés.

**Encadrement réglementaire :** Les mutuelles sont soumises à une réglementation stricte, qui évolue régulièrement. Le PLFSS peut introduire de nouvelles obligations ou de nouvelles contraintes pour les mutuelles.

#### Les impacts concrets pour les assurés !

**Augmentation des cotisations :** Pour faire face à l'augmentation des dépenses de santé et aux nouvelles obligations réglementaires, les mutuelles peuvent être amenées à augmenter les cotisations de leurs adhérents.

**Évolution des garanties :** Les garanties proposées par les mutuelles peuvent être adaptées en fonction des évolutions du PLFSS. Certaines garanties peuvent être renforcées, d'autres peuvent être modifiées ou supprimées.

**Le PLFSS joue un rôle déterminant dans l'évolution du secteur de la mutualité.** Il est essentiel pour les mutuelles de s'adapter en permanence à ces évolutions pour garantir la pérennité de leur modèle économique et continuer à offrir des services de qualité à leurs adhérents.



# MOT DU PRÉSIDENT



## Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Nouvelle année, nouveaux défis pour votre mutuelle !

En tant que Président de votre mutuelle, il me tient à cœur de partager avec vous les enjeux et décisions qui marqueront l'année **2025**. Les complémentaires santé, telles que la nôtre, jouent un rôle clé dans le financement des soins, mais elles sont de plus en plus sollicitées par les évolutions législatives, souvent sans réelle évaluation des conséquences financières pour nos adhérents et pour l'équilibre global du système.

Dans ce contexte de hausse continue des dépenses de santé et d'évolution des coûts, nous avons pris des décisions importantes, toujours guidés par notre mission : garantir un accès équitable aux soins tout en préservant la pérennité de notre modèle mutualiste.

La mutuelle **Keolis Rennes** est directement soumise aux dispositions du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), un cadre législatif qui détermine les règles de financement et les obligations des acteurs de la protection sociale, y compris les organismes complémentaires. Chaque année, le PLFSS impose des ajustements qui peuvent modifier les prestations à prendre en charge, les tarifs médicaux, ou encore introduire de nouvelles obligations légales.

Ces contraintes impactent directement la gestion financière de la mutuelle, notamment en matière de tarification et de prise en charge des soins. Elles exigent également que la mutuelle s'adapte rapidement à ces évolutions pour garantir sa pérennité tout en respectant ses engagements envers ses adhérents. Ces obligations sont surveillées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui veille au respect des règles prudentielles et à la solidité financière de la mutuelle.

Les évolutions majeures du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025, prévoit une série de revalorisations et de nouvelles mesures ayant un impact direct sur le financement des soins.

- **Revalorisation** des tarifs des professionnels de santé, dès décembre 2024, le tarif des consultations chez les médecins généralistes passera à 30 €. Les consultations chez certains spécialistes, tels que les psychiatres ou pédiatres, seront également revalorisées. Le remboursement des consultations médicales par la Sécurité Sociale passera de 70 % à 60 %. Une consultation longue à 60 € sera introduite en 2026 pour les patients de plus de 80 ans.
- **Révision des remboursements des médicaments**, les taux actuels de 65 %, 30 %, et 15 % verront une baisse uniforme de 5 %.
- **Nouvelles conventions sectorielles dentaire**, à partir de janvier 2025, une revalorisation moyenne des tarifs (+2,1 %) interviendra, notamment pour les soins conservateurs (+4 %). Un examen bucco-dentaire obligatoire pour les jeunes de 3 à 24 ans sera co-financé par les organismes complémentaires.
- **Kinésithérapie**, revalorisation des actes de base et allongement des séances prises en charge.
- **Psychothérapie**, le dispositif "Mon soutien psy" offrira jusqu'à 12 séances annuelles revalorisées à 50 € chacune.
- **Pharmacie et dispositifs médicaux**, les honoraires pharmaceutiques augmenteront en moyenne de 0,7 %, accompagnés de nouveaux médicaments et équipements.
- **Les dispositifs médicaux** (protections menstruelles, équipements de télésurveillance, etc.) verront une hausse moyenne de 1 %.
- **Hospitalisation**, une augmentation des tarifs de 2,6 % est prévue pour 2025.

En tant qu'organisme mutualiste, notre mission première est de garantir un accès équitable et solidaire à des soins de qualité pour l'ensemble de nos adhérents. Cependant, cette mission doit également s'accompagner d'une gestion rigoureuse et responsable de nos ressources financières afin d'assurer la pérennité de notre mutuelle.

En 2023, notre mutuelle a enregistré un déficit significatif, et les prévisions pour l'année 2024 confirment une tendance similaire. Cette situation, bien qu'inévitable dans un contexte de hausse généralisée des dépenses de santé, ne peut être soutenue de manière durable.

Une augmentation continue du déficit fragiliserait notre capacité à honorer nos engagements envers nos adhérents, notamment le remboursement des soins et la prise en charge des garanties. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui supervise les mutuelles, impose des normes strictes en matière de solvabilité et d'équilibre financier. Ces exigences sont conçues pour garantir que chaque mutuelle dispose des réserves suffisantes pour faire face à ses engagements présents et futurs. Accroître le déficit chaque année mettrait en péril notre modèle mutualiste, risquant de compromettre à terme notre capacité à maintenir des garanties accessibles et de qualité.

Impact sur vos cotisations face à ces augmentations et après une analyse approfondie, le Conseil d'Administration de votre mutuelle, lors de sa séance du 17 octobre 2024, a décidé\* d'une **revalorisation des cotisations de 8,6 %** pour les contrats collectifs et individuels facultatifs pour l'année 2025.

Cette décision, bien qu'empreinte de regret, est essentielle pour garantir le maintien de la qualité et de la portée de nos garanties, tout en assurant la stabilité financière de notre mutuelle dans ce contexte exigeant.

L'augmentation des dépenses de santé, liée notamment au vieillissement de la population, aux maladies chroniques et aux avancées médicales, met à l'épreuve notre système de santé. Cependant, notre modèle mutualiste reste un pilier solide, assurant un accès équitable et solidaire aux soins.

En tant que Président, je m'engage à ce que la Mutuelle Keolis Rennes poursuive sa gestion rigoureuse pour maîtriser les coûts et limiter les impacts financiers pour ses adhérents, qu'elle renforce son dialogue avec les autorités de santé pour défendre un modèle juste et équilibré et qu'elle propose des solutions innovantes pour répondre aux nouveaux défis et aux attentes de ses adhérents.

Nous comprenons que cette augmentation des cotisations puisse susciter des interrogations. Soyez assurés que cette décision a été prise dans l'unique objectif de préserver vos droits et d'assurer la pérennité de votre mutuelle. Nous restons mobilisés pour vous accompagner dans ces évolutions et à votre disposition pour toute précision.

Avec mes salutations mutualistes les plus sincères,

**Christophe LEMOINE**

Président de la Mutuelle Keolis Rennes

\*La décision du Conseil d'Administration du 17 octobre 2024 a été prise en s'appuyant sur les éléments du PLFSS 2025 disponibles à cette date.





# CARTE TIERS PAYANT

UNIQUEMENT POUR LE CONTRAT COLLECTIF OBLIGATOIRE

## DEMATERIALISEE



Vers une mutuelle plus durable :  
votre carte dématérialisée arrive !

À partir du 1er janvier 2025, la Mutuelle Keolis Rennes innove  
pour vous simplifier la vie !

Votre carte de tiers payant devient 100% numérique. Plus écologique et plus pratique, fini la carte physique : retrouvez-la à tout moment dans votre espace adhérent en ligne et prochainement dans notre application mobile dédiée.

### Simplicité et praticité :

- Toujours à portée de main : La carte est accessible à tout moment depuis un smartphone ou une tablette, éliminant le risque de l'oublier.
- Gain de place : Plus besoin de portefeuille encombré, la carte est stockée de manière sécurisée dans un espace numérique.

### Sécurité renforcée :

- Protection des données : Les informations personnelles sont stockées de manière sécurisée, conformément aux normes en vigueur.
- Réduction du risque de perte ou de vol : La carte dématérialisée ne peut pas être perdue ou volée.

En choisissant de supprimer les cartes physiques, nous contribuons, à notre échelle, à un changement positif pour la planète. Chaque geste compte, et en réduisant notre consommation de papier, nous encourageons d'autres acteurs à suivre notre exemple. Ensemble, nous pouvons créer un impact significatif sur l'environnement en prévenant la pollution liée à l'élimination des déchets papier, en luttant contre le dérèglement climatique en réduisant nos émissions de carbone. Bâtissons un avenir plus durable pour les générations à venir.

Oubliez les cartes physiques ! Grâce à la dématérialisation, vous pouvez désormais télécharger votre carte de tiers payant en quelques clics sur votre smartphone. Cette solution rapide, simple et intuitive permet de gagner du temps, de bénéficier du tiers payant en toute sérénité. Un véritable gain de confort au quotidien !

La dématérialisation offre un niveau de sécurité optimal pour vos données. Grâce à l'implémentation de technologies de cryptage de pointe et de systèmes de contrôle d'accès rigoureux, nous protégeons efficacement les informations sensibles contre toute tentative d'intrusion ou de piratage.

Votre carte de tiers payant est désormais à portée de main, 24h/24 et 7j/7. En quelques secondes, vous pouvez la télécharger depuis votre espace personnel et l'avoir toujours avec vous sur votre smartphone. Fini les soucis liés à la perte, au vol ou aux délais de réception par voie postale. Vous êtes maître de votre carte !

La dématérialisation de la carte mutuelle est une solution gagnant-gagnant qui apporte de nombreux avantages tant pour vous adhérents que pour la Mutuelle. Elle permet de simplifier la gestion des contrats, de réduire les coûts et d'améliorer l'expérience adhérent.

Notre équipe reste pleinement disponible pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans cette transition. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information ou assistance nécessaire.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre écoute.

## APPLICATION SMARTPHONE



### Grande nouvelle : Une application smartphone pour la Mutuelle Keolis Rennes en 2025 !

Nous sommes ravis de vous annoncer le lancement prochain de l'application mobile de la Mutuelle Keolis Rennes, prévu courant du premier semestre 2025.

Pensée pour simplifier vos démarches et améliorer votre expérience, cette application intuitive vous permettra :

D'accéder facilement à votre carte tiers payant, toujours à portée de main, directement depuis votre smartphone.  
De déposer vos documents en toute simplicité, sans passer par le papier.

De retrouver toutes les informations utiles liées à votre mutuelle : garanties, contacts, actualités et bien plus encore.

Avec cette application, nous avons à cœur de répondre à vos besoins et de rendre votre quotidien encore plus facile. Restez connectés, nous vous tiendrons informés dès qu'elle sera disponible au téléchargement. Ensemble, avançons vers une mutuelle toujours plus proche de vous !



# INFOS PERMANENCES

Maintien des permanences déportées en 2025 avec un nouveau rythme !

Suite à l'expérience menée sur les permanences déportées dans les différents lieux de l'entreprise, nous avons pu constater l'intérêt qu'elles suscitent ainsi que leur utilité pour mieux vous accompagner. Après une analyse approfondie, nous avons décidé de maintenir ces permanences au cours du premier trimestre 2025, avec une adaptation du rythme pour répondre aux besoins.

À partir de janvier 2025, une permanence déportée aura lieu chaque mois dans un lieu différent. Cela représente un changement par rapport au fonctionnement actuel, où nous assurons quatre permanences mensuelles. Cette nouvelle fréquence permettra à l'équipe de mieux préparer chaque rencontre et de concentrer davantage d'échanges sur des points clés.

Votre Mutuelle Keolis Rennes est là pour vous accompagner au quotidien.



## INFOS PRATIQUES

Afin de faciliter vos démarches et de répondre au mieux à vos demandes, la Mutuelle Keolis Rennes met à votre disposition plusieurs modes de transmission pour vos documents, devis, demandes de remboursement, etc.

**Par courrier postal à l'adresse suivante :** Mutuelle Keolis Rennes, Rue Jean-Marie HUCHET CS 94001, 35040 Rennes Cedex

**En interne :** utiliser les boîtes aux lettres dédiées à la Mutuelle, situées Plaine de Baud.

**A l'accueil de la Mutuelle Plaine de Baud ou lors des permanences sur les différents sites de l'entreprise.** Pour connaître les dates et les horaires des permanences, nous vous invitons à consulter le site internet de la Mutuelle Keolis Rennes.

**Sur le site internet de la Mutuelle Keolis Rennes** via votre espace adhérent. Cet espace vous permet de transmettre vos documents, devis, demandes de remboursement, etc. En toute sécurité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique "Espace adhérent" du site internet de la Mutuelle Keolis Rennes.

**Nous vous rappelons que la Mutuelle Keolis Rennes est à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.** N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par email si vous avez des questions.



02 99 36 09 03

mutuelle.keolisrennes@orange.fr

Rue Jean-Marie HUCHET 35000 Rennes

